

Appel à manifestation

Mon territoire en transition : Le climat change, et nous ?



Délai de remise des candidatures : **25 juin**

Accompagnement porté par le Parc du Morvan,
déployé sur **2** communes

Présentation de l'accompagnement

Objectif général : favoriser l'émergence d'initiatives d'atténuation ou d'adaptation face au changement climatique dans les communes rurales du Morvan.

Objectifs pour la commune	Quelques thèmes et compétences communales, à titre d'exemple
 Impliquer l'équipe municipale, les scolaires et les habitants	Transition énergétique (réduire les consommations, rénover, produire de l'énergie...)
 Identifier et mettre en évidence les vulnérabilités locales et les ressources du territoire	Adaptation aux risques climatiques, plan communal de sauvegarde
 Définir un plan d'action vers la résilience du territoire	Forêt et agriculture
 Faciliter la mise en mouvement du territoire en organisant une dynamique de projet à travers des espaces d'échanges, une mobilisation de la population et le lien avec l'école.	Voirie et aménagement Bien être de la population et vivre ensemble

La méthode

La méthode s'inspire de la démarche initiée par les CPIE en Bourgogne Franche Comté.

Le Parc met à disposition un temps d'animation, des outils et des méthodes participatives pour répondre aux besoins des élus et adaptés aux préoccupations du territoire accompagné. La méthode se matérialise par un cycle de séances de travail de septembre 2024 à mars 2025.

Il s'agit d'accompagner, de stimuler des réflexions locales et des choix partagés et éclairés face au défi climatique. Le groupe sera amené à réagir individuellement et collectivement face aux enjeux, d'aller au-delà du constat et de proposer une transition progressive et collective en insistant sur les adaptations nécessaires, les leviers et les solutions permettant d'aboutir, dans le cadre de cet accompagnement, **à une action « réaliste » avec des effets mesurables.**

Le format des séances sera participatif, productif, engageant et intégrera autant que possible les habitants et des enfants. Ce dernier point sera à préciser avec la commune.

Les 5 étapes proposées aux élus sont présentées ci-après.

5 SÉANCES PROPOSÉES AUX ÉLUS

Séance 1 : Ensemble pour comprendre



Séance menée autour de la Fresque du climat, outil d'appropriation largement éprouvé permettant de travailler sur la compréhension des changements climatiques.

La fin de séance abordera l'empreinte carbone et les vulnérabilités de la communes.

Il sera possible d'ouvrir la séance aux habitants si la commune le souhaite.

Séance 2 : Ensemble pour focaliser

Cette deuxième séance permet de faire émerger une analyse partagée des constats, problématiques et vulnérabilités propres au territoire et d'en dégager des enjeux spécifiques, des thématiques prioritaires. Des premières solutions et leviers d'actions concrets seront identifiés.

Outil de prospective et d'émergence d'une trajectoire d'adaptation



Séance 3 : Ensemble pour prioriser



Cette séance permet de hiérarchiser les solutions identifiées au regard des enjeux territoriaux selon une méthodologie lisible, comprise et partagée par les participants.

Lien avec le dispositif scolaire (effet miroir) entre la séance 2 et 3 ou 3 et 4.

L'accompagnement prévoit un temps d'animation avec les enfants (primaires ou collège), si les enseignants sont d'accord. Le contenu sera à définir avec eux et fera le lien avec les thèmes identifiés par le groupe.

Séance 4 : Ensemble pour décider

Il s'agit de faciliter l'émergence d'actions réalistes, conformes aux capacités et compétences de la commune. A ce stade, un lien sera fait avec les actions ou stratégie en place au niveau intercommunal en s'appuyant par exemple sur les agents des EPCI. Un voyage d'étude, une rencontre (exemple d'une commune déjà mobilisée) sont organisés, un intervenant extérieur / un expert ciblé intervient sur la ou les thématiques principales identifiées par les élus afin de pouvoir apporter des éclaircissements, des réponses adaptées voire de les outiller.



Séance 5 : Ensemble pour agir



Cette séance est dédiée à la formalisation collective de solutions efficaces et concrètes entrevues, à l'identification des freins à leur mise en œuvre et surtout des leviers pour aboutir (à nouveau un expert peut être sollicité au besoin). Cette séance de formalisation prévisionnelle sera engageante et mobilisatrice.

Résultat attendu : une délibération municipale actant au moins d'un projet, 1 fiche projet (objectifs/ actions/ partenaires/ mise en oeuvre/ temporalité)

Séance optionnelle : Faire savoir et mobiliser

Si des administrés, citoyens ne sont pas associés en amont du processus (au choix des élus), il s'agit de présenter aux habitants lors d'une séance de restitution les réflexions et propositions du conseil municipal afin de répondre aux enjeux de la commune sur les thématiques choisies. Cette ultime séance pourra déboucher sur une appropriation par les habitants, une interaction et des échanges pouvant permettre par exemple la constitution ultérieure de commissions de travail mixte (en autonomie ou accompagnées au besoin) en vue d'un travail commun.



La méthode sera discutée avec les élus au démarrage de l'accompagnement avec la possibilité d'intégrer d'autres outils (jeu de rôle, réunions participatives, etc.)

La commune sélectionnée bénéficiera d'une équipe technique, binôme du Parc, et d'intervenants extérieurs selon les besoins.

Conditions de candidature et critères de sélection de la commune

Nous recherchons 2 communes volontaires et motivées pour bénéficier de cet accompagnement. Nous invitons les élus à nous envoyer leur candidature avant le **25 juin 2024** selon les modalités suivantes :

- La candidature devra à minima aborder les critères de sélection nous permettant de juger de la motivation de la commune indiqués ci-après.
- La forme de la candidature est au choix (courrier, document de présentation A4 avec des photos, vidéo, etc.) et doit rester simple.
- La candidature devra être accompagnée d'une délibération (pouvant être envoyée ultérieurement si la date de votre prochain conseil municipal ne coïncide pas avec le délai de candidature).

La candidature sera envoyée à l'adresse électronique suivante :
veronique.lebourgeois@parcdumorvan.org (tel : 03 86 78 79 43)

Les critères de sélection :

Critère n°1 : la motivation. La commune devra exprimer ses besoins et son envie de bénéficier de ce programme et valide d'ores-et-déjà de s'impliquer et de travailler sur un programme d'action à l'issue de l'accompagnement. Cette motivation et l'engagement devront être matérialisés par une délibération du conseil municipal.

Critère n°2 : existence d'une école ou la commune doit être membre d'un RPI.

Critère n°3 : le degré de concertation. La commune devra exprimer sa volonté de dialoguer avec la population dont les scolaires accompagnés dans le cadre du programme. Avec l'école ou le collège, le type d'animation qui pourra être proposé n'est pas défini à ce stade. Il dépend évidemment de la volonté des enseignants. Dans sa candidature, la commune pourra mettre en avant les liens existants déjà avec l'école/le collège ou questionner les enseignants sur leur éventuelles attentes en lien avec une démarche de transition écologique.

Critère n°4 : lien avec les politiques de l'EPCI et du Parc. La commune pourra nous présenter sa façon de lier ce programme à l'échelle de l'EPCI et dans le cadre de son adhésion au Parc du Morvan.

* * *

Pour toute question relative à cet appel à manifestation, vos interlocuteurs sont :

- Véronique Lebourgeois veronique.lebourgeois@parcdumorvan.org / 03 86 78 79 43
- Louis Chateau Louis.chateau@parcdumorvan.org / 03 86 78 79 12

Bonne chance !



Cet accompagnement est possible grâce aux cofinancements de l'Union Européenne et l'ADEME BFC.